

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

DIPLÔME DE NIVEAU 4



Bac Professionnel

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CFPPA - REINACH FORMATIONS

RNCP 34476



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer l'ensemble des tâches techniques et économiques qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de paysage.

PUBLIC CIBLÉ

- Candidats souhaitant se former à un métier concret par l'alternance,
- Personnes attirées par le travail en extérieur, les végétaux et l'aménagement paysager

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage
- Pour l'entrée en seconde : avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année en cours (à condition d'avoir terminé sa classe de 3ème)
- Pour l'entrée en 1ère : après une seconde pro ou un CAPa sous conditions. Dérogations possibles après une autre Seconde.
- Admission après étude du dossier de candidature et entretien de positionnement
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage ou une collectivité
- Aptitude médicale compatible avec les activités professionnelles du secteur

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Aucun coût de formation pour l'apprenti (prise en charge par l'OPCO de l'employeur entre 4000 et 14300 euros). L'apprenti perçoit une **rémunération mensuelle**, calculée en pourcentage du SMIC, selon son âge et l'année d'exécution du contrat.

EPI (Equipement de Protection Individuelle à prévoir.) avec possibilité d'une prise en charge selon le statut.

STATUT DE L'APPRENTI

L'apprenti est salarié de son entreprise, il bénéficie des droits et obligations liés au contrat d'apprentissage. Il est accompagné par un maître d'apprentissage et un référent au Centre de formation.

ACCESSIBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT



Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin et après étude du dossier.

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée : **3 ans soit 1 850 heures en centre et 3 535 heures en entreprise.**
- Rentrée : Septembre (possibilité d'intégrer la formation après la date de rentrée si places disponibles).
- Période de recrutement de janvier à septembre.
- Sur 2 ans : 1 350 heures en centre de formation et 1 940 heures en entreprise. Organisation en alternance (centre de formation / entreprise)
- Seconde uniquement : 500 heures et 1 595 heures en entreprise (non certifiant).

Le rythme d'alternance est défini par le calendrier pédagogique annuel et peut évoluer selon l'année de formation afin de favoriser la montée en compétences et l'autonomie progressive de l'apprenti.



CONTENU DE LA FORMATION

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES :

- Conception et adaptation de projets paysagers
- Techniques de plantation, semis, entretien et suivi des végétaux
- Travaux d'infrastructures paysagères (murets, dallages, engazonnements, arrosage, drainage)
- Utilisation et entretien des matériels et des équipements spécifiques
- Organisation et préparation des chantiers
- Communication professionnelle et relations clients/usagers
- Sécurité, prévention des risques et respect de l'environnement

CAPACITÉS GÉNÉRALES :

Français, mathématiques, sciences, langues vivantes, histoire-géographie, éducation physique.

Formations supplémentaires :

- Sauveteur Secouriste au Travail (SST)
- Autorisation d'intervention à Proximité des Réseau (AIPR) et habilitation électrique
- Conduite d'engins (Attestation valant niveau 1 du CACES)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES PRATIQUES DE FORMATION

- Alternance structurée entre formation en centre et en entreprise
- Cours théoriques intégrés à des travaux pratiques
- Études de cas, projets pluridisciplinaires, visites de terrain
- Interventions d'experts et professionnels du paysage

Evaluations :

- Contrôle en cours de formation (CCF) conforme au règlement d'examen national
- Évaluations en situation professionnelle
- Épreuves certificatives finales correspondant aux unités capitalisables du référentiel
- Validation progressive des compétences tout au long du parcours

POURSUITES D'ÉTUDES

Poursuites de formation possibles

- Certificat de Spécialisation (CS) : Construction paysagère, arboriculture élagage, irrigation...
- **BTSA Aménagements Paysagers** pour approfondir les compétences techniques et de conception
- Autres formations professionnelles supérieures, licences professionnelles ou VAE

Débouchés professionnels

À l'issue de la formation, le titulaire peut exercer en tant qu'ouvrier qualifié en aménagements paysagers, technicien d'entretien d'espaces verts, animateur de chantier paysager, collaborateur polyvalent dans les services espaces verts des collectivités, responsable d'équipe sur chantiers paysagers...

! LES +



Parc arboré de 42 hectares



Aire de maçonnerie paysagère



Mobilité internationale

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

! Quelques chiffres

93% de réussite au diplôme
0% d'abandon
0% de rupture

Satisfaction 7.5/10
Sessions 2024/25

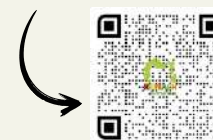
70% d'insertion pro
22% poursuite d'études
Sessions 2023/24

! CONTACTS

Via le formulaire en ligne [ici](#)
ou en scannant ce Qr Code



Plus d'infos ici



CFPPA - REINACH FORMATIONS

1031 Avenue Charles Albert

73290 LA MOTTE SERVOLEX

04 79 25 42 02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr

www.reinach.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.